

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN LIBRARY

MAR 16 1983



Distr.
GENERALE

T/PET.10/251
9 mars 1983

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

PETITION DE M. BRYAN MCKOWN, CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

1830, San Pedro Avenue
Berkeley, Calif. 94707
Le 19 février 1983

Monsieur le Secrétaire du
Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Secrétaire,

Les observations de l'équipe d'observateurs des Nations Unies qui se sont récemment rendus aux Palaos pour y observer le plébiscite du 10 février 1983 m'intéresseraient beaucoup. J'espère que l'Organisation des Nations Unies pourra aider la population des Palaos à déterminer son avenir dans la dignité et la justice.

La presse de la côte ouest des Etats-Unis publie des communiqués alarmants touchant les "irrégularités" de certaines procédures de vote, lors du plébiscite aux Palaos. On se plaindrait des méthodes comptables adoptées pour répartir plusieurs centaines de milliers de dollars alloués aux fins de "l'éducation du public"; on se plaindrait également des procédures adoptées pour le vote par correspondance des nombreux Palaosiens établis à San Francisco, Guam et Saïpan. Il régnerait aussi une certaine confusion dans les esprits touchant l'interprétation juridique à donner à un vote favorable à l'accord et défavorable à la clause qu'il contient à propos des matières nucléaires.

Il est assurément bien triste qu'après 13 années de négociations le statut de cette nation du Pacifique occidental en passe de naître reste incertain...

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma haute considération.

(Signé) Bryan MCKOWN
